

Le mot du Président

Santé financière du canton de Vaud: de l'outrance à l'espoir?

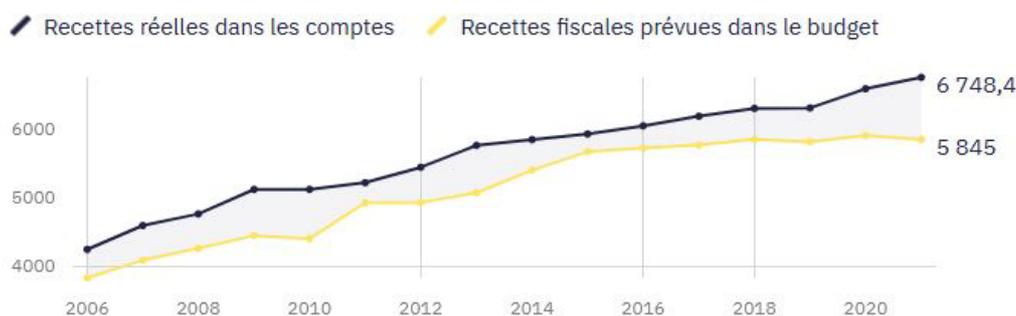
Le quotidien 24 heures, sous la plume de Renaud Bournoud, titrait vendredi 4 novembre: « Le Canton a continué d'engranger des milliards malgré le Covid ». Cette excellente analyse démontre que depuis 2019 notre Canton a augmenté le montant de ses avoirs de 900 millions, amenant sa fortune effective à 5,3 milliards (voir déjà le mot du président du 30 mai 2022: <https://www.adcv.ch/le-mot-du-president-fr1751.html#article-17131>).

On peut y lire également que les recettes fiscales sont systématiquement sous-estimées. « Dans le canton de Vaud, le principe de prudence prend le dessus sur celui de sincérité budgétaire lorsqu'il s'agit de faire des projections financières. Depuis plus de 15 ans, les recettes fiscales sont sous-évaluées de quelque 500 millions en moyenne annuelle ».

« *Le poltron se dit prudent et l'avare économe* »
Publius Syrus, poète latin né en Syrie en 85 av J-C

Sous-estimation chronique des recettes fiscales vaudoises

En millions de francs.



Graphique: DH; Source: État de Vaud; Récupérer les données

Source: 24 heures du 4 novembre.

Dans les comptes 2021, les recettes fiscales se montaient à 6'748,4 milliards, à savoir 903,4 millions en plus que dans le budget - un écart de 15%! Si l'on estime leur augmentation en fonction de l'historique, les revenus fiscaux dans les comptes 2023 pourraient être de plus de 7 milliards, pour un montant budgété de 6'352,7 milliards. Cherchez l'erreur!

Il importe également de rappeler que, depuis 15 ans, les réserves du Canton ont crû de manière inversement proportionnelle à la dette des communes vaudoises. En effet, ces dernières ont accepté au début des années 2000 de participer aux dépenses sociales cantonales - sans contrepartie -, afin d'aider l'Etat à éponger ses dettes. Cette bouée de sauvetage offerte jadis au Canton s'est depuis transformée en épée de Damoclès pour les communes. **En d'autres termes, l'enrichissement du Canton est le résultat direct de l'appauvrissement des communes vaudoises.**

Syndics ou responsables des finances communales savent fort bien établir un budget. Une certaine prudence est de règle. Toutefois, les Conseils communaux ou généraux ne pardonneraient pas aux responsables des finances des erreurs budgétaires à répétition de l'ampleur de celles présentées par le Conseil d'Etat (CE) vaudois.

Cela étant, les écarts constatés ne sont pas dus à l'incompétence de nos élus, mais bien à une manœuvre clairement réfléchie. En effet, présenter un budget déficitaire proche du petit équilibre¹ permet au CE de mettre en garde qu'une augmentation des dépenses de l'Etat serait un péril pouvant enclencher le mécanisme du frein à l'endettement.

Une stratégie délibérée au détriment des communes

Cela fait des années que l'on entend le même refrain : « Le budget du Canton est déficitaire. Il importe que ce fragile équilibre puisse être maintenu, sans quoi les autorités cantonales se verraient obligées de proposer des mesures d'assainissement ». Sachant que chaque année depuis plus de 15 ans les résultats des comptes sont excédentaires de quelques 650 millions en moyenne par année, et que, comme écrit plus haut, la fortune effective du Canton (5,3 milliards) atteint des sommets, comment interpréter ce refrain ?

C'est très simple: cela sert à couper l'herbe sous le pied de celles et ceux qui seraient tentés de proposer des amendements au budget cantonal visant à aider financièrement les communes, mais également à museler les faîtières de communes. Or, seules des communes saines peuvent investir pour leur population (infrastructures, subventions énergétiques, aides sociales et de proximité, etc.) et couvrir leurs charges sans être contraintes aux hausses d'impôt. Cette stratégie de l'Etat s'applique donc au détriment des communes et des citoyen-ne-s.

Des signes d'espoir

Cela étant, la période actuelle peut être vue comme porteuse d'espoir pour les communes à plusieurs égards:

- Une volonté d'ouverture et de paix institutionnelle dans les relations avec les communes de la part du nouveau CE et de sa nouvelle Présidente.
- Des incitations de plus en plus soutenues pour changer le système actuel et aider les communes: l'initiative SOS Communes (soutenue par l'AdCV), le recours de 36 communes (soutenues par l'AdCV) contre le décompte de la facture sociale, la pression des députés au Grand Conseil (GC) ou encore les constats sans appel de la Cour des Comptes et de la Cour de droit administratif et public (CDAP).
- La reprise des négociations entre le CE et les faîtières sur un contre-projet à l'initiative SOS Communes, visant à proposer une nouvelle péréquation intercommunale réglant les problématiques tant de la péréquation horizontale que verticale (facture sociale).

Nous pouvons également entretenir l'espoir que la sincérité budgétaire soit enfin appliquée et que le CE ouvre la porte, pour les motifs évoqués précédemment, à une participation financière complémentaire et significative en faveur des communes vaudoises, au plus grand bénéfice de tous.

Michel Buttin
Président de l'AdCV
079 923 00 55

¹ Dans le budget de fonctionnement, les recettes doivent dans tous les cas couvrir les charges avant amortissements. Le mécanisme du petit équilibre vise à garantir que l'Etat ne s'endette pas pour son ménage courant.